



ADF : quel mode de gestion et de gouvernance de l'ENSOSP ?

Hier, une **réunion sur la gouvernance de l'ENSOSP** se déroulait au siège de l'ADF (Association des Départements de France) en présence du Président de l'ADF Monsieur LEBRETON, du Président du CNFPT Monsieur DELUGA, du Président de la CNSIS Monsieur ROME, du Président du Conseil d'administration de l'ENSOSP ainsi que les représentants des organisations syndicales représentatives du monde des SPP. **André GORETTI et Bruno COLLIGNON** représentaient la **Fédération Autonome SPP-PATS**.

Plusieurs points autour de cette problématique ont été ainsi abordés :

- **L'organisation future de l'ENSOSP suite à la remise en cause de la dotation financière de l'Etat ;**
- **La décentralisation** et la mise en place d'un service de sécurité civile rénové ;
- **Le rôle et la place de l'ENSOSP** malgré les remises en cause des différents rapports négatifs ;
- **Le choix d'un mode de gestion spécifique** aux sapeurs-pompiers ou celui d'une **gestion commune** pour toute la fonction publique territoriale.

Au cours d'un tour de table, les différents représentants des instances institutionnelles ont ainsi pu exprimer leur position quant à cette problématique :

- La problématique de la gouvernance se pose plus fortement depuis la remise en cause quant à la participation financière de l'Etat.
- Une des orientations envisagées serait de **donner à l'ENSOSP une gestion analogue à la fonction publique territoriale comme le CNFPT**. Cette nouvelle orientation permettrait une plus grande ouverture des formations dispensées au sein de l'ENSOSP à tous les sapeurs-pompiers professionnels. **L'ENSOSP doit devenir l'école de tous les sapeurs-pompiers avec une formation cohérente de la catégorie C vers la catégorie A.**
- Une autre orientation serait la **mutualisation interdépartementale** des formations de niveau régional et national et en réservant l'ENSOSP pour les formations spécifiques de missions opérationnelles tout en garantissant un bon niveau.

FEDERATION
AUTONOME
SPP-PATS

BP93
06602 Antibes Cedex 2

Tel : 04 93 34 81 09
Fax : 04 93 29 79 98
secretariat-autonome@orange.fr

Affiliée à la FA-FPT

Pour le Président du CNFPT, le rôle de l'état dans l'engagement opérationnel ne se pose pas en matière de sécurité civile. **Il rappelle qu'aujourd'hui l'ENSOSP est une exception : c'est la seule école d'Etat qui forme des territoriaux.**

- Le **cloisonnement** de la filière sapeur-pompier pose des difficultés en termes de déroulement de carrière et surtout de mobilité vers les autres filières.

- Faire de l'ENSOSP, la 6^e école, **le 6^e établissement dépendant du CNFPT**, agissant comme interface avec les écoles départementales et interdépartementales, favoriserait l'ouverture vers les autres écoles de la Fonction publique territoriale. **La formation dans le domaine administratif, financier ou de management pourrait ainsi être prodiguée par les autres écoles du CNFPT plus spécialisés dans ces domaines.**

Pour le Président de la CNSIS, la départementalisation semble la meilleure des solutions afin d'aller jusqu'au bout de la réforme placée sous l'autorité territoriale. En outre, il souhaite que les **emplois tenus par les cadres dirigeants de sapeurs-pompiers deviennent des emplois fonctionnels** avec une formation adaptée de cadre supérieur de fonctionnaire territorial et un certain niveau d'exigence.

Le Président de l'ADF estime qu'il y a beaucoup de convergences mais aucun débat sur un sujet encore assez réservé. Il faut insuffler une certaine normalité et le respect des droits de chacun. Le secteur opérationnel départemental n'est pas contesté sous la direction du Préfet. **Le Président de l'ADF souhaite néanmoins que dans le cadre de la réforme de la gouvernance la démarche soit avant tout pragmatique.** Ce qui est difficile avec 102 départements et 102 situations différentes.

La gestion à venir de l'ENSOSP dépendra surtout de la décentralisation, de la croissance et de la stabilité des dépenses. Il ne s'agira de ne pas dessaisir les maires de leurs prérogatives vis-à-vis des SDIS ni les dédouaner. L'Etat doit être présent compte tenu de l'aspect opérationnel.

Les Autonomes ont partagé cette problématique de la gouvernance et soutiennent le projet de voir l'ENSOSP devenir demain un établissement dépendant du CNFPT dont les compétences en matière de formation sont reconnues et qui permettrait ainsi à cette école d'être ouverte à tous les sapeurs-pompiers professionnels quel que soit leur grade ou leur catégorie.